

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

## du 9 juillet 2020

**Présents** : Nicolas FEDOU – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Joël OULIE – Jacqueline CALASTRENG – Anne-Marie ROBERT – Rose Marie MELENDI – Laëticia AUGUSTIN – Thomas PORTIER – Robert GIUSTI – Stéphane CALGARO – Pierre MAFFRE

**Absents excusés (avec procuration)** : Alice VICTOIRE BOSCH (procuration à Thomas PORTIER) – Régis ARTIS (procuration à Gilles VIEULLES)

**Absents excusés (sans procuration)** :

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

### 1 – RESSOURCES HUMAINES : Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités

Madame Claudie SIMONNIN TOMASEK Maire Adjoint en charge des Ressources Humaines indique qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil municipal décide le recrutement de deux agents contractuels selon les dispositions indiquées ci-dessous :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nombre	Durée hebdomadaire	Validité du Poste
Administrative	Adjoint administratif	C	1	30h00	12 mois maximum (6 mois renouvelable)
Administrative	Adjoint administratif	C	1	19h30	12 mois maximum

Votants : 13 (dont 2 procurations) ; Pour : 13 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 2 – RESSOURCES HUMAINES : Autorisation de recruter un contrat d'apprentissage

Madame Claudie SIMONNIN TOMASEK, Maire Adjoint en charge des Ressources Humaines, indique que l'apprenti travaillant au service technique de la commune termine son contrat au 31 août 2020.

Elle rappelle que l'apprentissage présente également une opportunité pour la collectivité en développant une compétence adaptée à ses besoins et en répondant à un objectif de mission de service public pour le soutien à l'emploi des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage dans le respect de l'avis du Comité Technique paritaire,

DECIDE de conclure à partir de la rentrée scolaire 2020-2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
TECHNIQUE	1	CAP	2 ou 3 ans en fonction d'un apprentissage ou non aménagé

Votants : 13 (dont 2 procurations) ; Pour : 13 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 3 – RESSOURCES HUMAINES : Autorisation de recours au service civique

Madame Claudie SIMONNIN TOMASEK indique que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Après avoir entendu le rapport énoncé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Votants : 13 (dont 2 procurations) ; Pour : 13 ; abstention : 0 ; contre : 0.

#### 4 – CD31 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux complémentaires relatifs à la rénovation et à la mise aux normes de la cuisine du foyer communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été délibéré, par le biais des contrats de territoire, une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation de la cuisine du foyer communal (délibération 2020-01-05).

Des travaux supplémentaires doivent être effectués dans le cadre de cette opération.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

- Devis de la société BIP d'un montant de 1 020,00 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'exécution de ces travaux complémentaires auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux complémentaires pour un montant de 1 020,00 euros hors taxe et sollicite une subvention du Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

#### 5 – MARCHE PUBLIC : Attribution du marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour la cantine du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de prestation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les enfants de l'école et les personnes âgées à domicile se termine au 31 août 2020.

Une consultation a été lancée et la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les trois offres reçues (RECAPE SA SCOP – OCCITANE RESTAURATION – API RESTAURATION).

Après analyse des offres, au regard des critères pondérés annoncés dans l'avis de publicité adaptée, et à l'article 7 du règlement de consultation, le marché a été attribué à RECAPE SA SCOP.

Le marché s'élève à 49 392 euros hors taxe soit 52 109 euros TTC par an (sur une base de 19 200 repas).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour attribuer la fourniture et la livraison des repas de la cantine scolaire à la société RECAPE SA SCOP.

Le marché est attribué pour un an, renouvelable deux fois sur décision expresse du pouvoir adjudicateur adressé deux mois avant la fin de la période en cours.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 6 – AFFAIRES SCOLAIRES : Tarification de la cantine

Suite à l'attribution du nouveau marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine du groupe scolaire de la commune, il convient de mettre à jour les conditions tarifaires de la cantine proposées par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les tarifications suivantes :

<b>Accueil périscolaire</b>	<b>Jours, Horaires</b>	<b>Tarifs en vigueur</b>	<b>Pénalité financière</b>	<b>Coût Total</b>
CANTINE Maternelle	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,90 €	2,90 €	<b>5.80 €</b>
CANTINE Élémentaire	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	3,20 €	3,20 €	<b>6.40 €</b>

Les nouveaux tarifs sont applicables lors du commencement du nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 7 – FINANCES : Remboursement des frais de déplacement des élus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou délégués aux organismes extérieurs

Le Maire indique à l'assemblée que les élus, au cours de leur mandat, seront amenés à se déplacer sur le territoire de la Haute-Garonne. Il propose à ce que les frais occasionnés soient pris en charge par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de rembourser les frais de déplacement et de séjour engagés par les élus pour se rendre à des formations, des réunions dans des instances ou des organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Les élus se voyant conférer par le Conseil municipal un mandat spécial (qui exclut toute activité courante de l'écu, entraîne des déplacements inhabituels et indispensables et correspond à une opération déterminée de façon précisée dans son objet et sa durée) bénéficient également du remboursement de frais de déplacement.

Les élus effectuant une formation dans le cadre du droit à la formation des élus bénéficient du remboursement des frais de déplacement.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 8 – CNAS : Désignation des délégués

Il demande donc au conseil de désigner 1 délégué élu titulaire et 1 délégué titulaire agent auprès du CNAS.

### **DELEGUE ELU :**

Madame Anne-Marie ROBERT, conseillère municipale

### **DELEGUE PERSONNEL TERRITORIAL :**

Madame DULAC Fanny, Directrice des Services

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

**Fin de la séance à 19h30.**